

Annexe 6 / Fiche résumé échantillonnage, prélèvement et analyse du plomb dans les poussières

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Juger globalement l'exposition chronique de l'enfant à un ensemble de sources ▪ Générer des hypothèses ou vérifier des hypothèses
Échantillonnage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si l'objectif est d'évaluer l'exposition de l'enfant : prélèvements faits dans les lieux qu'il fréquente le plus et précisément sur les surfaces qu'il touche ou suce (a minima pièce de vie et chambre, cuisine ou salle de bain si revêtements endommagés). ▪ Si l'objectif est de générer des hypothèses ou vérifier des hypothèses émises, l'échantillonnage sera différent. Par exemple si on suspecte une activité de loisir pratiquée dans la maison de disséminer des poussières de plomb, il sera utile de prélever dans la pièce où cette activité est pratiquée.
Prélèvement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lingette humide : à privilégier (détails dans la norme) ▪ Si des prélèvements sont faits dans un logement, trois échantillons sont un minimum.
Méthode d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Norme NF X 46-032
Valeur de référence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une valeur de 1000 µg/m² prévue par l'arrêté du 12 mai 2009 doit être respectée lors du contrôle réalisé à la fin des travaux d'urgence visant à supprimer le risque d'exposition au plomb. Ce seuil traduit l'efficacité du nettoyage réalisé à la suite de travaux de suppression de l'accessibilité du plomb. La source d'exposition au plomb dans ces situations a été supprimée et les poussières retrouvées de manière résiduelle sont destinées à terme à disparaître. ▪ Une mesure au-dessus du seuil de 70 µg/m² signifie qu'il y a un risque d'intoxication au plomb pour les enfants exposés. Suite aux conclusions du rapport du HCSP : « détermination de nouveaux objectifs de gestion », une concentration supérieure à 70 µg de Pb/m² dans les poussières doit enclencher un dépistage du saturnisme.